



DECLARATION LIMINAIRE CAPL DU 07/12/2016

Monsieur le Secrétaire général,

Nous tenons à nouveau à faire part de notre vive inquiétude quant au problème de l'attractivité de Mayotte pour les professeurs de second degré.

La réintégration dans le décret 96 des collègues arrivés avant 2014 et le maintien des indemnités d'éloignement transitoires, s'ils décident de rester, sont des mesures totalement justifiées et qui ont eu un certain effet. Mais, si elles ont permis de limiter la fuite de nos collègues, elles ne l'ont pas arrêtée.

Le décret du 1^{er} décembre rétablit les 100% d'IFCR et attribue cette indemnité aux affectations provisoires mais le gouvernement se refuse à supprimer la condition de durée de service qui aurait permis aux néo-titulaires de venir plus facilement. Cela ne suffira donc pas pour faire revenir les fonctionnaires en nombre.

Aujourd'hui 42 % des postes du secondaire sont occupés par des contractuels. Il est donc indispensable de reformuler une politique d'attractivité dans l'intérêt du service public d'éducation à Mayotte.

Le SNES a proposé au gouvernement des dispositions **urgentes et prioritaires** :

- ouvrir la possibilité aux néo-titulaires de venir à Mayotte en supprimant la condition de durée de service dans le décret sur l'IFCR, et en accordant celle-ci à 100%,
- accorder un dégrèvement fiscal sur les indemnités,
- et donner un signe fort sur l'accélération de carrière des collègues en poste à Mayotte.

Alors que le mouvement inter académique est aujourd'hui terminé, nous n'avons connaissance d'aucune évolution déterminante sur cette question de l'attractivité. Qu'attendent le gouvernement et le Ministère pour prendre conscience de la situation et agir enfin?

La crise de recrutement créée par le gouvernement ne se résoudra ni par une telle légèreté dans le traitement des personnels, ni par la stratégie d'usure de l'État

qui pratique un monologue social hors d'âge sur ces questions au lieu de remettre en cause des décisions qui ont profondément déstabilisé le service public.

Dans ce contexte de pénurie d'enseignants titulaires, le SNES-FSU n'a pas accepté d'aller « faire le point » à Paris le 5 décembre sur l'attractivité et ce à juste titre selon les retours que nous en avons. En effet, il n'est pas sérieux de considérer que le retour de l'IFCR à 100% et la mise en place de l'ISG soient des mesures d'attractivité.

Pour l'IFCR, il ne s'agit que d'un retour au système antérieur et pour l'ISG, d'une régression par rapport à l'IE. L'ISG ne sera versée qu'à un seul agent et bloquée sur l'indice du premier versement contrairement à l'IE. Si l'indexation est une mesure positive, le SNES a dénoncé les décrets de 2013 qui ont conduit au contexte que nous connaissons aujourd'hui.

Par ailleurs, la situation dans nombre d'établissements est tendue. Les problèmes de violence sont de nouveaux apparus dans ceux de Chiconi ou de Chirongui, et dans d'autres, ils sont à l'état latent. S'agissant du CHSCT, le SNES souhaite connaître les raisons du report de la formation réglementaire à l'attention des élus du CHSCT. Et nous voudrions savoir pour quelles raisons la délibération concernant la visite par une délégation du lycée de Chirongui votée lors de la dernière commission n'a toujours pas été suivie d'effets. Au terme de la réglementation, cette visite doit avoir lieu et nous attendons désormais que soit fixée une date.

Les sureffectifs, l'exiguïté des locaux et l'absence de restauration scolaire aggravent les conditions de travail des personnels et des élèves. A moyen terme, il est incontournable de construire des établissements scolaires, d'équiper les nouveaux comme les anciens d'espace de restauration. Dans l'immédiat, il faut renforcer les moyens en personnels de surveillance afin d'apporter une réponse pédagogique aux questions de sécurité et de contribuer au mieux-être de toute la communauté éducative.

En outre, le SNES Mayotte demande au MEN de généraliser le classement en **REP +** à **tous** les établissements scolaires de Mayotte (écoles, collèges et **lycées**), le bénéfice de l'ISG pour les collègues arrivés avant 2017 et qui souhaitent rester au-delà de 4 ans, la réécriture des décrets de 2013. Les services administratifs du Vice-rectorat doivent aussi bénéficier de renforts humains afin de mener à bien leurs missions.

Si aucune décision n'est prise, le déficit d'attractivité va continuer à augmenter. Ce n'est pas la mise en place d'une prime pour les néo-contractuels (dont le bilan reste à faire) qui peut faire illusion. Mayotte s'enfoncera durablement dans une croissance sans développement qui augure très mal d'un « Mayotte 2025 » qui tient de plus en plus de la méthode Coué.

Monsieur le Secrétaire général, alors que vous revenez de Paris où vous avez été appelé pour le dialogue de gestion avec la hiérarchie du MEN, nous souhaiterions savoir quels résultats concrets vous avez obtenus afin de répondre aux urgences éducatives de Mayotte telles que le SNES vient de vous les exposer.